

**RENCONTRE-DEBAT DU COMITE 21****BERNARD GOURY, Directeur de l'Office national des forêts****"Bilan de la tempête et reconstitution de la forêt  
sous l'angle du développement durable"*****23 janvier 2001*****Introduction de FRANCOIS GOURDON, Président du Comité 21**

Mesdames, messieurs, bonjour. Je suis heureux d'accueillir le Directeur de l'Office national des forêts, Bernard Goury.

J'ai rencontré Bernard Goury lors de la Journée pour le développement durable du 19 octobre 1999 organisée par le Comité 21 où huit Présidents ont signé la Charte des entreprises publiques pour le développement durable. Vous aviez démarré votre exposé par une anecdote qui m'avait intéressée, d'autant plus que je suis un amateur de marine et d'anciens voiliers. Vous aviez rappelé qu'en 1650, Colbert avait planté des forêts destinées à la construction des mâts, ce qui signifie qu'il voyait à long terme. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous ne faisons plus de mâts en bois pour des vaisseaux de guerre, mais la même coupe a été utilisée tout récemment par un tonnelier pour le vin de Bordeaux.

Avant de vous passer la parole, je voudrais rappeler, puisqu'il est de notre tradition de le faire, quel est votre parcours, cela bien que vous soyez connu de tous.

Après vos études à l'École d'études politiques de Grenoble, vous débutez instantanément comme assistant parlementaire de Pierre Joxe à l'Assemblée nationale, chargé des questions agricoles. Ensuite, vous devenez secrétaire chargé des questions agricoles au Parlement européen.

- 1980-1983 : Vous êtes chef de cabinet, puis directeur de cabinet d'Édith Cresson, qui était alors ministre de l'Agriculture,

- 1983-1986 : Vous êtes toujours directeur de cabinet d'Édith Cresson, qui est devenue ministre du Commerce extérieur et du Tourisme et de 1984-1986 , ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur.

En 1986-1987, vous êtes conseiller auprès de la Direction générale de Sucre et Denrées, chargé des compensations, puis vous devenez Directeur chargé du développement de la compagnie Optorg , compagnie privée, et ensuite, Président-Directeur Général de Sofitrad, société d'ingénierie financière et de compensation.

Enfin, depuis 1999, vous êtes Directeur de l'ONF.

Je vous passe la parole, monsieur le Directeur.

## **Exposé de BERNARD GOURY**

Merci, bonjour à tous. Vous rappelez une anecdote que j'avais citée à l'occasion d'une de nos dernières rencontres. Je crois que ces anecdotes ont fait les beaux jours de l'Office.

La gestion forestière remonte à Colbert, voire même à Philippe le Bel. En me documentant par des ouvrages traitant de la forêt –je ne suis pas forestier et je cherche à apprendre-, je me suis aperçu que, même dans la gestion sylvicole romaine, on retrouve aussi des traces d'un respect de la gestion du bois. En effet, c'était tout simplement une matière première rare et, dès cette époque, les gens se préoccupaient de sa gestion.

Quand nous parlons de gestion durable comme ce matin –et c'est notre orientation essentielle-, je ne crois pas qu'il faille qu'à l'Office, justement sous prétexte que nous avons cette expérience, nous nous contentions de dire : *"Il va de soi que nous sommes des gestionnaires de la gestion durable."* C'est une démarche qu'il faut entreprendre et qui est beaucoup plus large que la seule démarche de technique forestière. Pour moi, c'est un effort quotidien que nous avons à mener. Nous ne pouvons nous contenter de références historiques.

Vous parliez du livre sur la gestion durable de la forêt, que je trouve très intéressant en termes d'évolution. Je m'y référerai dans mon intervention parce que deux ou trois idées qui y figurent doivent être mises en œuvre, notamment l'analyse de l'éco-certification et l'analyse de la gestion durable. J'insisterai surtout sur l'éco-certification ou la labellisation. J'aimerais que nous passions à des méthodes qui soient des analyses de processus d'évolution de la gestion durable, de suivi au jour le jour, en fonction des préoccupations de la société et des préoccupations économiques et environnementales.

Pour revenir plus directement au sujet, je ferai un exposé en trois points :

- D'abord, je vous dresserai rapidement le bilan de ce qui s'est passé à la suite des tempêtes. Sans doute l'avez-vous en tête, mais je vous donnerai quelques éléments.
- Puis j'évoquerai la deuxième phase, l'après-tempête. Comment va-t-on reconstituer la forêt en respectant justement les préoccupations de gestion durable ? Quelles sont nos ambitions et nos principes ?
- La dernière partie portera sur les priorités que l'ONF se fixe dans les années à venir.

Il faut savoir que l'ONF est un établissement de 12 000 personnes, avec deux statuts bien particuliers : un statut de la fonction publique pour pratiquement 7 000 agents et un statut de droit privé pour 5 000 ouvriers forestiers bûcherons. C'est donc une structure lourde, importante, avec un très bon maillage territorial, mais avec les contraintes et les conséquences de ce maillage. Il y a parfois une difficulté d'adaptation ou de réaction que les uns ou les autres nous souhaiterions plus rapides. Nous avons devant nous un chantier important d'adaptation et de modernisation de l'établissement pour répondre à ces différentes demandes.

- ***Le bilan des tempêtes***

Nous avons chiffré en gros, pour la forêt publique<sup>2</sup> à 45 millions de mètres cubes les dégâts entraînés par les deux ouragans de décembre 1999. À la suite des différentes études que nous avons menées, nous avons révisé ce chiffre un peu à la baisse, à 42 ou 43 millions de mètres cubes. Pour sa part, la forêt privée, après avoir annoncé une centaine de millions de mètres cubes, a réajusté, à la suite d'un examen plus précis, l'étendue des dégâts autour de 80 millions de mètres cubes. Cela fait toutefois, au total, 120 millions de mètres cubes de bois, ce qui est tout à fait considérable par rapport à l'évolution et à la capitalisation de la forêt française.

Si nous regardons les chiffres globaux, par comparaison avec la superficie de la forêt française, nous avons coutume de dire que c'est en gros 4 % à 5 % qui sont tombés. Les arbres qui ont subi

de plein fouet la tempête sont, pour l'essentiel, ceux qui avaient un certain âge et qui étaient près de leur moment d'exploitation.

L'Office est ainsi confronté, aujourd'hui, à un problème financier relativement important sur lequel je reviendrai. Il faut que chacun sache que nous ne sommes que des gestionnaires et non pas une société propriétaire des terrains. Nous sommes en fait une société de service et une société de gestion pour deux territoires essentiels : d'une part, le territoire domanial, c'est-à-dire le territoire couvert de forêts appartenant à la République, et les forêts des communes forestières. Tels sont les deux gros volets de notre gestion.

Les communes forestières ont elles-mêmes eu à connaître une situation financière grave. Sur les 44 millions de mètres cubes dont je parle, pratiquement la moitié, voire plus, appartient aux communes forestières. Les budgets de ces communes se trouveront inévitablement déséquilibrés du fait de la baisse des recettes forestières. L'État a d'ailleurs su répondre, pour l'instant, à ces problèmes.

Compte tenu de la spécificité de la gestion forestière dont nous parlions tout à l'heure, nous pensons qu'une récolte de bois ne verra le jour, pour certaines essences –c'est variable selon les espèces-, qu'environ dans une centaine d'années. Lorsque la forêt a été rasée, aussi bien dans le public que dans le privé, il y a eu une réaction de désespoir des forestiers, car certains ont été ruinés par cette décapitalisation.

Comment cela se traduit-il dans les faits ? La commercialisation des bois a bénéficié d'une grande solidarité de l'ensemble de la filière, c'est-à-dire des communes et de l'État. L'état a remarquablement joué son rôle, et chacun l'a reconnu. La structure administrative du ministère de l'Agriculture a su réagir vite et a su faire des propositions concrètes, rapides et efficaces.

Tout le dispositif d'aide au stockage et d'aide au transport a permis une commercialisation des bois relativement bonne. "Relativement" bien sûr, car, indépendamment de notre responsabilité, d'une part, le volume de bois sur le marché a inévitablement provoqué une décote chablis, due à la casse. D'autre part, les volumes importants mis sur le marché ont entraîné une baisse des cours assez forte.

Cependant, par rapport à ce que nous craignons, cette baisse a pu être maîtrisée grâce aux procédures, aux soutiens et aux aides mis en place par les uns et les autres. Tout cet ensemble de mesures a permis de tenir les cours. La décote, après campagne et après vente pour la période 2000, est aux alentours de moins 40 % en moyenne. Elle est devenue un peu plus importante pour 2001 puisque nous tournons actuellement autour de moins 50 %, moins 60 % par rapport au prix des bois. Il y a une explication à cette baisse : ces bois tombés en décembre 1999 ont été, de fait, commercialisés début 2001. Certains sont donc restés un an en forêt, ce qui a inévitablement entraîné leur détérioration.

Quelles sont les conséquences de cette baisse de prix pour l'Office ? Comme nous vivons totalement de la commercialisation des bois, notre budget pour l'année 2000 a subi un déficit de 270 millions de francs, et pour l'année 2001, nous l'estimons aux alentours de 200 à 220 millions. Ce sont des sommes considérables. La décapitalisation actuelle, que nous pensons s'élever en gros à 3 milliards et demi pour l'ensemble de la forêt publique, provoque pour les six à dix années à venir un déficit prévisible de l'Office aux alentours d'une centaine de millions de francs par an.

Nous devons reconstituer ces forêts et fixer des priorités à l'Office. L'État fait son devoir ainsi que les communes, dans le cadre du Code forestier. La gestion imposée par le Code forestier consiste à faire payer 10 à 12 % des frais de gestion par les communes et le solde par l'État qui subventionne les 88 à 90 % restants. Donc, c'est aussi le contribuable qui paie la gestion forestière communale, qu'on le veuille ou non.

Cela nécessite, par rapport à ce que nous demandons à l'État, que l'Office puisse se moderniser et faire des efforts sur les coûts de gestion. Face à cela, nous demandons à notre personnel de faire, sur les six ans qui viennent, des gains de productivité de 35 à 40 %. C'est un effort considérable.

Quand une société privée de service fait 2 à 3 % de gains de productivité par an, c'est déjà très bien. Or, les ratios demandés sont pour l'Office de 5 ou 6 %.

Je saisis cette occasion pour remercier le personnel qui a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation au phénomène que nous ne savions pas maîtriser en l'état actuel, par rapport à la gestion traditionnelle de la forêt. Nous avons l'habitude de chablis, mais nous n'en avons jamais eu de cette importance. Ils ont touché l'ensemble du territoire national, à l'exception de quelques bordures Sud-Est et du Nord-Pas-de-Calais, qui n'avaient pas été gravement touchés, contrairement à l'ensemble du territoire français.

On compare souvent l'Office national des forêts à EDF en disant : "*Pourquoi, n'avez-vous pas déjà tout nettoyé, et pourquoi voyons-nous encore des arbres couchés en forêt ?*" Autant, techniquement, dans un délai donné, on peut rebrancher des câbles électriques, replacer des poteaux électriques et repositionner tout le réseau, autant pour la forêt, c'est une autre affaire.

Environ 130 ou 140 millions d'arbres sont tombés. Il faut pouvoir d'abord les localiser et, ensuite, les sortir. Il est évident qu'il faudra au minimum cinq ans pour arriver à redonner un aspect normal à la forêt. Une forêt d'arbres par terre n'est plus une forêt pour les gens, c'est certain, mais nous laisserons une partie de ces arbres en forêt parce que nous n'arriverons pas à nettoyer l'ensemble du territoire.

Je ne pense pas que ce soit grave de les laisser, parce que, dans le cadre de cette gestion durable dont nous parlions et sur laquelle nous allons revenir, il n'est pas mauvais pour l'écologie et la biodiversité de laisser les arbres pourrir en forêt. Cela permet à la faune et à la flore de se repositionner. D'ailleurs, nous voyons dès maintenant réapparaître dans les espaces ouverts de la forêt, c'est-à-dire dans les clairières, des oiseaux et des fleurs qui avaient disparu.

Pour ce qui est des grands animaux, cela pose un grave problème. A la suite de ces tempêtes, on assiste à un "baby-boom" dans la population de cervidés et de sangliers. Pour la reforestation, par exemple en Champagne-Ardenne, tout ce qui se fait en régénération naturelle est actuellement mangé par les chevreuils, les biches, les sangliers...

Nous avons un vrai problème de gestion de la chasse qui ne va pas être facile à traiter parce que c'est un sujet extrêmement sensible. Nous ne pouvons pas réguler cette population animale sans une très forte concertation avec nos partenaires chasseurs, et nos partenaires responsables de l'environnement, qui, parfois, ne comprennent pas notre attitude. Or, il faudra bien retrouver un équilibre animalier, correspondant aux espoirs que nous avons de reforester de manière naturelle cette forêt. Si nous replantons des chênes et des hêtres que ces gros animaux adorent, ils vont manger de préférence ces espèces plutôt que les bouleaux. Voilà pour ce qui est du bilan.

- ***L'après-tempête***

Comment peut-on agir et reconstituer ces forêts ?

- 1) ***Tirer les leçons du passé***

Notre première responsabilité a été de tirer les enseignements de cette tempête et nous avons fait appel à de nombreux scientifiques. En parallèle, le ministère de l'Agriculture a lui-même mobilisé des scientifiques pour analyser cette situation. L'INRA, le Cemagref et d'autres chercheurs se penchent encore sur ce problème pour nous permettre de trouver les meilleures solutions à une reforestation. Ce n'est pas évident puisqu'on parle de 130 000 hectares de forêt publique à reconstituer. C'est encore moins facile si l'on veut que cette forêt soit, selon le terme scientifique, plus "résiliente" aux tempêtes à venir.

Nous sommes amenés à nous poser de nombreuses questions : quelle est la résistance au vent de ces arbres ? quelles sont les essences qui réagissent le mieux ? quelles sont les essences à mettre en forêt pour essayer d'avoir une meilleure stabilité et une résistance à ces tempêtes ? quel âge doivent avoir ces arbres, puisque l'on sait que les jeunes résistent mieux que les plus âgés ? mais il est certain que, dans l'exploitation forestière, ces bois ne peuvent être exploités que lorsqu'ils ont,

en moyenne, entre 80 et 120 ans. Il nous faut donc prévoir, dès maintenant, une forêt différente de celle que nous avons connue, plus diversifiée.

## **2) Plan de crise**

Cette tempête a une deuxième conséquence. Il faut mettre en place, à l'image de ce qu'a fait l'EDF, un "plan de crise" qui nous permettrait de réagir. En fonction des évolutions climatiques, de nouvelles tempêtes de ce type peuvent encore frapper le territoire français.

Nous sommes donc en train de regarder quel dispositif nous devons mettre en place pour pouvoir réagir plus rapidement, plus efficacement si de tels événements se reproduisaient. Par exemple, au lieu de rechercher partout des aires de stockage, comme nous avons dû le faire, certaines seraient prévues et resteraient disponibles. Il faut se servir aussi de l'expérience acquise sur la manière de débarder les bois ou sur la façon de réagir des différents opérateurs de la filière.

Nous devons mettre en place une règle du jeu pour que, lorsque nous serons soumis à cette situation, chacun des membres de la filière, de l'interprofession "bois", puisse réagir dans les meilleures conditions dès le lendemain de la tempête, pour que la période de crise soit la moins longue possible et notre réaction la plus adaptée.

## **3) La reforestation**

Quelles sont nos préoccupations majeures pour la démarche même de reconstitution après ces analyses scientifiques ?

Notre souci est évidemment une reconstitution dans le cadre du développement durable des territoires. C'est notre règle du jeu. L'ONF doit se positionner comme gestionnaire de la forêt, qui est son "cœur de métier" -comme on le dit dans le privé-, la base de son savoir-faire, mais il doit aller bien au-delà. Nous devons être, à l'avenir, un opérateur au niveau du territoire et pas seulement du territoire forestier. Notre ambition est de mettre en place une réelle politique du développement durable.

Je souhaiterais que l'Office se tourne vers ce projet, avec toutes les conséquences que cela implique pour la formation de nos agents, pour l'évolution de leurs missions, de leur métier et de leurs compétences. Ce sont des règles que nous devons maintenant mettre en place en interne, et qui nous permettront de faire un effort sur ces gains de productivité dont nous parlions tout à l'heure.

Une fois le diagnostic établi, nous orientons cette reconstitution vers la gestion durable, ce qui signifie accorder une priorité à la régénération naturelle, chaque fois que c'est envisageable. Nous recourons à la plantation le moins souvent possible et nous intégrons ce processus de reconstruction des forêts dans l'aménagement du territoire, en privilégiant le partenariat avec les associations environnementales, avec la filière, avec les élus communaux, départementaux et régionaux, ainsi qu'avec la structure européenne. En effet, nous ne pouvons plus lancer une telle évolution territoriale, sans un minimum de concertation avec nos partenaires européens.

Cette manière d'aborder la reforestation par la régénération naturelle signifie de privilégier un mélange d'essences forestières adaptées aux conditions naturelles, c'est-à-dire d'aller vers des sylvicultures beaucoup plus irrégulières. J'insiste sur ce sujet, car c'est une vieille querelle d'écoles. Il faut savoir que, traditionnellement, l'Office des forêts s'est toujours battu -l'école de Nancy remonte à un certain nombre d'années-, dans la tradition de forêts et de futaies régulières. Aujourd'hui, j'essaie de faire passer en interne l'idée qu'il ne faut pas se livrer à des querelles d'écoles de ce type. La futaie régulière est sans aucun doute adaptée à une certaine gestion forestière, à un certain milieu forestier, à des sols et à des spécificités régionales. Mais nous n'avons pas le droit de ne pas laisser se dérouler des expériences de futaies irrégulières, avec des mélanges d'essences, en laissant la forêt évoluer par elle-même. Cela doit se faire en contrôlant les coûts, les procédures. Mais il ne faut pas être didactique et théorique au point de ne pas accepter ces évolutions.

La deuxième priorité de l'action consiste en la consultation et la concertation de l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient élus, associatifs, responsables territoriaux, et de l'ensemble des professionnels de la filière, pour les associer à la définition des programmes de reconstitution et à leur développement.

Un élément clé de la gestion durable est la mise en route de processus de progrès. Ce n'est pas la mise en place d'un catalogue ou de critères qui seraient, à partir de maintenant, les critères de référence immuables. Nous sommes entrés dans le XXI<sup>e</sup> siècle, dans le III<sup>e</sup> millénaire et nous savons que la mondialisation, l'internationalisation nécessitent à tout moment une évolution parce que toutes les théories, toutes les pratiques scientifiques sont régulièrement remises en cause et évolutives. Il faut que nous sachions, nous-mêmes, nous positionner et avoir des réactions de plus en plus rapides, souples et adaptées.

Cela veut dire aussi que nous avons forte responsabilité environnementale parce que nous gérons le territoire forestier, qui constitue 20 ou 23 % du territoire national. Nous avons également à produire des bois de qualité. Dans notre reforestation, nous devons tenir compte, indiscutablement et nécessairement, de l'attente de nos clients qui sont aussi des transformateurs, des scieurs, des papetiers. Ils attendent de nous des qualités de pour pouvoir exercer leurs métiers avec une certaine spécificité.

Il faut dans ce sens accélérer le processus d'éco-certification qui met trop de temps, d'ailleurs. Deux processus ont été mis en place :

- Le FSC, processus qui a vu le jour le premier.
- Le PEFC, dispositif mis en place, par réaction, par des forestiers français et européens et qui commence, aujourd'hui, à voir concrètement la réalité de son efficacité.

Tout ceci permet d'avoir dans les forêts françaises, qu'elles soient privées ou publiques, des bois "éco-certifiés gestion durable", respectant les critères de Rio et de Kyoto. Ce dispositif national, qui a été mis en place par l'ensemble de la filière doit préciser ses critères au niveau régional. Il faut impérativement que nous accélérions ce processus, car d'autres pays comme l'Allemagne, la Finlande et la Suède sont largement en avance sur nous quant à l'éco-certification. Si nous ne rattrapons pas ce retard, les bois français ne se commercialiseront plus au niveau international.

Nous avons là une contrainte, mais aussi une chance pour la forêt française. Nous possédons la première forêt d'Europe, l'une des grandes forêts mondiales, et nous avons un savoir-faire de gestion sylvicole. Les chênes et les hêtres se commercialisent bien en ce moment, et la demande reste forte. Il faut donc en tenir compte et accélérer le processus d'éco-certification.

Dans le cadre d'une gestion durable, il faut respecter, bien évidemment, les critères de base qui sont ceux de Rio et de Kyoto, mais nous devons aller plus loin, notamment pour la forêt publique. Nous avons la possibilité, par les moyens financiers que l'État et les communes nous allouent, à la fois de faire de la recherche, de répondre à l'appel de l'environnement et de mieux entendre les premiers transformateurs.

Je crois que cette exemplarité de la forêt publique, qui entraînera avec elle la forêt privée, doit être beaucoup plus marquée. Mais nous devons aller plus loin, vers une labellisation plus forte de cette spécificité de la forêt publique, de manière à mieux répondre à l'attente professionnelle de la transformation et de l'interprofession, mais aussi, de l'environnement, du public, de la multifonctionnalité de la gestion forestière, avec l'accueil du public, avec l'éco-tourisme qui se développe considérablement. Dans ces domaines, l'Office aura, inévitablement, un rôle très important à jouer.

Comment procéder ?

C'est sur l'élaboration de ce label que nous sommes en train de travailler avec nos partenaires, l'État d'une part, et les communes forestières d'autre part. Cela relève beaucoup de la concertation. Comme il existe un label "bleu" pour certaines communes, nous pourrions très bien

imaginer un label "vert" qui permettrait d'assurer un certain nombre de services aux utilisateurs de la forêt, dans le respect de l'évolution normale environnementale et professionnelle du bois.

- **Les priorités de l'ONF**

L'Office ne doit plus seulement être une société de service gestionnaire de forêt, mais un véritable opérateur, au niveau territorial le plus large, de la gestion durable et environnementale de ce territoire.

Nos priorités sont de terminer notre travail, et nous en avons encore pour cinq à dix ans, pour nettoyer et reconstituer les forêts afin que, dans quinze ou vingt ans, les gens voient des forêts "à visage forestier" traditionnel. C'est déjà un gros travail.

Nous devons terminer notre commercialisation, en continuant à jouer la solidarité interne à la filière, c'est-à-dire que les acheteurs de bois nous prennent encore dans un premier temps des chablis avant que nous mettions trop tôt des bois de l'année sur le marché. Nous allons, inévitablement, couper des bois et vendre des bois nouveaux en 2001 parce que la demande est maintenant assez pressante. Mais je souhaiterais, personnellement, avoir commercialisé l'ensemble des chablis avant de mettre les bois verts sur le marché.

Cela veut dire aussi mener notre action de préservation du milieu naturel forestier. Nous avons pour objectif de créer un volume de 30 000 hectares de réserves biologiques intégrales. Nous allons accroître notre participation dans le zonage Natura 2000 pour atteindre le classement Natura 2000 pour 14 % des forêts domaniales. Nous devons rétablir un équilibre sylvo-cynégétique important. Nous avons de ce point de vue un certain nombre de contraintes de gestion que nous allons intégrer en 2001 et dans les années qui suivent.

Il faut aussi préparer le futur de l'Office. Une négociation financière très importante est à mener avec l'État dans le cadre des contrats de plan pluriannuels, d'une durée de six ans.

Nous voudrions un développement de l'Office sur une base territoriale beaucoup plus large :

- En même temps que notre intervention sur le territoire forestier, nous aimerions, si possible, intervenir aussi dans le domaine de l'eau en complément des structures existantes, des agences de l'eau par exemple. Nous considérons avoir un rôle important à jouer sur la qualité et sur la quantité des eaux, dans la gestion des bassins versants, car le territoire forestier est un agent de dépollution très important.

- Nous voudrions jouer un rôle important dans la qualité de l'air. Dans la lutte contre l'effet de serre, la reforestation va contribuer à la fixation du carbone. L'Office doit avoir un rôle exemplaire dans le cadre d'une coparticipation. Il faut, en premier lieu, utiliser des mesures très énergiques de dépollution industrielle, de régulation de l'automobile, etc. Mais, à la marge, par la reforestation, nous avons notre place et nous souhaitons la tenir fermement.

Autre orientation : l'écotourisme ou tourisme vert. Nous avons une capacité d'accueil -23 % du territoire, ce n'est pas rien...-, que nous pourrions augmenter, rendre plus cohérente, avec un meilleur service aux clients qui ont envie de se promener ou d'apprécier la forêt en famille. Nous devons savoir mieux répondre à ces attentes.

Je conclurai sur l'international. Nous avons, dernièrement, fait porter notre effort à l'international, avec, par exemple, à l'occasion de la venue du Président colombien en France, la signature d'un premier contrat pour les études d'aménagement d'un fleuve. Nous développons des partenariats avec la CNR (la Compagnie nationale du Rhône) et la DATAR, de manière à associer nos compétences forestières à des compétences plus larges en termes de gestion de l'eau, d'approches industrielles et éco-touristiques. Il y a eu beaucoup d'autres contrats, et il y en aura d'autres encore, en Afrique, en Amérique latine ou en Amérique centrale. Nous devons valoriser cette expérience.

En conclusion, je lance un appel aux uns et aux autres. Si nous voulons un Office des Forêts qui sache répondre aux attentes, qu'elles soient nationales ou internationales, nous ne le ferons jamais

seuls. Nous avons besoin de nous associer au secteur privé, aux structures parapubliques, à des entreprises publiques, telles que la Caisse des dépôts. La coopération entre l'Office et Voies navigables de France au moment de cette tempête a été exemplaire à cet égard. Si nous voulons une gestion durable, nous ne la ferons qu'en concertation et avec l'appui d'autres structures.

### Débat

**François Gourdon, Président du Comité 21 :** Merci, monsieur le Président. Vous pardonnerez ma méconnaissance... Vous nous avez parlé de 120 millions de mètres cubes de bois tombés, pour le public et le privé. Quel est le capital, le stock sur pied actuellement ?

**Bernard Goury :** 120 millions de mètres cubes représentent à peu près 450 millions d'arbres, soit 5 % de la forêt française. Le problème est que cette décapitalisation a frappé les populations généralement les plus âgées, en termes agricoles, celles qui sont les plus mûres pour être exploitées dans les six à dix années à venir. D'où le fait que la décapitalisation a été chiffrée, pour la forêt privée et publique, autour de 6 à 7 milliards de francs, ce qui pèsera encore quelques années sur la gestion des forestiers privés et publics et de la filière. Mais, il ne faut pas dramatiser non plus. Ce sont 4 à 5 %, et il demeure encore beaucoup de forêts en France. Il faut savoir que, traditionnellement, on reforestait 30 000 hectares par an, notamment avec une reforestation naturelle de territoires abandonnés. C'est important mais maîtrisable.

**Bruno Rebelle, Directeur, Greenpeace France :** Vous avez parlé de la certification. Je voudrais connaître votre interprétation sur l'incapacité du monde forestier, dans l'espace planétaire, à se mettre d'accord sur "un" modèle de certification. Vous avez mentionné le modèle FSC, puis l'initiative européenne du PEFC. Ne pensez-vous pas qu'il y aura, à terme, une fragilisation du concept de certification avec cet émiettement des labels ?

**Bernard Goury :** Je vais répondre très naturellement. C'est mon opinion personnelle plutôt que celle de l'ensemble de la filière. L'Office est un gestionnaires. Nous souhaitons être éco-certifiés, c'est une attitude indispensable. Mais je ne souhaite pas entrer dans un débat du type : Quelle est la meilleure éco-certification, est-ce FSC ou PEFC ?

Nous souhaitons travailler à l'international et adopter l'éco-certification FSC. Il n'est pas forcément mauvais qu'il y ait plusieurs éco-certifications. Le principe de l'éco-certification ne doit pas être un principe fini, mais évolutif. FSC, à mon avis, a des critères d'éco-certification qui évolueront, PEFC aussi. D'autres éco-certifications naîtront peut-être au gré du savoir et du savoir-faire que nous acquerrons. C'est dans cette concurrence que le progrès se fera et que la gestion durable y retrouvera et son compte. Je ne suis pas partisan des querelles d'écoles. Je respecte tout autant FSC que PEFC. Etant gestionnaire de forêts européennes, je considère que nous avons un rôle à jouer pour faire évoluer PEFC vers plus de gestion durable. Quand je vais travailler en Afrique ou en Amérique latine, parfois on me demande une éco-certification FSC. Je m'y plie sans aucun a priori et avec bonne volonté.

**Jean-Claude Lévy, Conseil général des Ponts et Chaussées :** Une question à trois volets. Vous êtes bien placé, de par votre passé professionnel, sur les questions de l'industrie, notamment l'offre et la demande. Ce qui me paraît important, c'est la demande mesurée à l'aune du développement durable. C'est un premier point.

Deuxième point : je me demande s'il y a réellement, à l'heure actuelle, une filière bois. Dans ce contexte, la question du développement durable, notamment urbain, se pose. Le bois a des finalités, soit pour du bois d'œuvre, soit pour des tas d'usages particuliers, privés ou publics. L'ensemble des mesures que vous avez prises tourne à mon sens, à moyen ou à long terme, sur

cette question de la filière bois. Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle nous puissions parler réellement, dans notre pays, d'une filière bois qui irait du producteur jusqu'au marchand et au gestionnaire que vous êtes, en passant par les différents métiers de l'industrie qui utilisent ce bois.

S'il y a certification, et je finirai sur ce point, on ne peut pas l'envisager dans sa diversité comme vous le décrivez, compte non tenu ce que je viens de dire sur les différentes possibilités de filières.

**Bernard Goury** : Adapter la demande à l'offre ou l'offre à la demande est un problème qui se pose traditionnellement en termes économiques. Nous sommes chargés, en tant que gestionnaires de forêt, de répondre à la demande qui nous est faite. Il existe toute une série d'intervenants dans ce qu'on peut appeler "filière". Vous avez raison de dire qu'aujourd'hui, en France, la filière n'est pas réellement adaptée aux enjeux économiques ni même d'ailleurs aux éco-certifications qui se mettent en place. Il n'y avait pas réellement d'interprofession bois et il faut la mettre en place. L'éco-certification, entre autres, prévoit des dispositifs "qualité", par exemple, qui vont renforcer la nécessité, pour la filière, de se structurer et de mieux répondre aux attentes des industriels, en adaptant notre offre, qui existe tant en qualité qu'en quantité.

Nous avons tout de même un problème dans une filière qui n'est pas aujourd'hui suffisamment, entre guillemets, "industrialisée" et parfois trop régionalisée. L'adaptation offre/demande ne se fait pas suffisamment bien et pas assez dans la transparence. L'Office a des progrès à réaliser en matière de transparence de l'offre en quantité et en qualité. D'ailleurs, le rapport Bianco, mis en œuvre avant mon arrivée à l'Office et qui débouche sur la loi forestière, met en évidence que si nous voulons permettre la croissance et l'évolution de la filière, nous devons mettre en vente, en gros, un million de mètres cubes de bois par an pendant une dizaine d'années.

Nous sommes confrontés sans cesse à ce problème de l'offre à faire en quantité et en qualité. Nous devons avoir des qualités les plus régulières possible pour que l'industriel puisse prévoir ses investissements et gérer au mieux sa trésorerie. Pour cela, il doit connaître la quantité de matière première sur laquelle il peut compter. Est-ce qu'il aura le chiffre qu'il demande ou pas ? Y aura-t-il une pénurie ou pas ? Tout ceci doit se caler dans un système de commercialisation que nous devons adapter, un système qu'on appelle "plus contractuel", c'est-à-dire des contrats pluriannuels de trois, quatre ou cinq ans, permettant à l'industriel d'avoir une vision de ce que nous pouvons lui offrir dans les cinq ans, voire dans les dix ans, en tant que forêt publique. Mais la forêt privée doit, elle aussi, adapter son mode de réponse à cette demande. L'occasion de l'après-tempête est bénéfique en ce sens.

Quant à la certification, elle doit permettre, au contraire, de très bien répondre à la demande qui est en aval, celle de l'utilisateur. Il faut aussi que la filière accepte certaines règles de gestion, une traçabilité pour connaître la provenance du bois, la gestion forestière qui y a été liée ou une éventuelle reconstitution de la forêt. C'est une attente forte. Cela peut aller dans le bon sens si nous savons en saisir l'opportunité.

**Claude Besnault**, *Secrétaire général, FARRE* : FARRE est le Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement. Ce n'est d'ailleurs pas à ce titre que je vais vous poser une question mais sous une autre casquette, en tant que Secrétaire général d'une association nommée la SARAF, la Société des Amis de la Région et de la Forêt de Rambouillet. C'est une très vieille association environnementaliste puisqu'elle a plus de quarante ans. Elle poursuit, depuis tout ce temps, une politique d'association avec les services des Eaux et Forêts et l'ONF. C'est un vrai succès, et nous nous aidons mutuellement.

Le problème que je voulais vous évoquer n'est pas du tout une critique vis-à-vis de l'ONF, mais concerne une question foncière. La forêt de Rambouillet a accru de 40 % sa surface en cent cinquante ans, de 1830 à 1980, sous la pression du service des Eaux et Forêts et de l'ONF, en obligeant les Domaines, le Département et la Région à acheter, petit à petit. Mais, depuis vingt ans, cette politique a cessé. Or, il se trouve que des petits propriétaires forestiers, de trois, quatre, cinq, ou quinze hectares, tout autour du massif domanial, ont décidé, après la tempête, de tout

arrêter, car ils ne sont pas capables de replanter. Certains ne savaient même pas qu'ils étaient propriétaires. Ce sont les héritiers qui viennent de s'en apercevoir.

Ne pourriez-vous faire pression sur les Domaines pour qu'ils reprennent cette politique d'achat ? Cette dernière est bonne car la forêt est mieux gérée par les Domaines, si l'on excepte le cas des grands propriétaires fonciers, que par des tout petits propriétaires qui n'ont pas la possibilité de faire grand-chose. Les communes ne gèrent pas les forêts chez nous -c'est une exception-, il y a trois propriétaires fonciers principaux : les Domaines, le Département ou la Région. Ne pourriez-vous les pousser à envisager de reprendre la politique d'acquisition ?

**Bernard Goury** : Il est prévu, dans la loi forestière, que si la gestion dégage des excédents, il est de bon ton de les réinvestir dans le rachat d'un certain nombre de forêts, dans la remise en œuvre du foncier forestier pour supprimer les enclaves, élargir les forêts domaniales et réguler nos préoccupations foncières. Cela s'est fait à Rambouillet, mais a été arrêté pendant une période, cela pour des raisons essentiellement financières.

Les contraintes du budget de l'Etat ont fait que ce n'était plus une priorité ensuite, d'autant plus que le foncier était de plus en plus cher, surtout pour les forêts périurbaines où le prix de l'hectare a atteint des niveaux extrêmement importants. Ainsi, l'État n'a pas pu suivre. Mais, actuellement, c'est remis à l'ordre du jour dans la loi forestière.

Il faut essayer d'avoir une réflexion sur le parcellaire forestier, car, au niveau de la forêt privée, comme vous le dites, c'est pratiquement 3 800 000 propriétaires de petites surfaces qui, après les tempêtes, ne savent pas s'ils vont investir, ne serait-ce que pour nettoyer. S'ils ne nettoient pas, cela nous pose, d'ailleurs, d'énormes problèmes en raison des risques d'incendies dans certaines zones et de la complication de l'accueil du public en forêt pour les promenades. Nous sommes très vigilants et attentifs, mais ce que je vous ai dit en matière financière ne laisse pas présager que nous abordions ce sujet dans les années qui viennent. Susciter une réaction de certaines institutions disposant d'un peu d'argent, comme les Départements et les Régions, est en effet une bonne idée.

Beaucoup de personnes ont dit, après la tempête : *"Pourquoi l'Office, donc l'Etat, ne rachète-t-il pas aux propriétaires privés qui ne veulent plus de leurs forêts et qui ne peuvent ni les nettoyer ni les reforester ?"* Vous savez que la France est très attachée à la propriété privée. Il faut être prudent. Personnellement, je déconseille à l'État -mais d'autres intervenants, pourquoi pas?- de racheter, à la suite des tempêtes, un grand nombre de propriétés forestières privées. En effet, je crains que, dans dix à vingt ans, on accuse l'État d'avoir profité d'une situation dramatique pour élargir son domaine public. Il faut toujours, dans notre pays, manier tout cela avec précaution. Quand on croit faire une bonne action, il y a toujours quelqu'un pour dire que c'est scandaleux et que c'est exactement ce qu'il ne fallait pas faire.

Mais vous avez raison : il faut impliquer ces structures territoriales dans la gestion forestière, davantage qu'elles ne le sont aujourd'hui. On a trop tendance à considérer que c'est un rôle national ou communal et qu'il n'y a pas d'intermédiaire, ce qui est faux. L'ensemble des Conseils généraux et régionaux devraient s'impliquer beaucoup plus, en pratiquant une véritable politique foncière.

**Jean-Louis Portes**, *Directeur de communication, Éditions Nathan* : On constate, en ce début d'année, une augmentation du prix du papier de l'ordre de 25 %, qui est un taux d'augmentation que nous n'avions pas connu depuis presque trente ans. L'industrie papetière estime, j'allais presque dire "accuse", les fournisseurs de bois d'avoir peut-être donné un coup de pouce trop fort alors qu'il n'y a jamais eu autant de matière première. Sans entrer dans la polémique, qu'en pensez-vous ?

**Bernard Goury** : Le problème est celui de l'adaptation de l'offre à la demande. L'Office a une politique qui ne répond pas, à mon avis, suffisamment à la demande des papetiers. Nous produisons beaucoup de bois de sciage, beaucoup de bois d'excellente qualité, mais nous avons du mal à répondre à l'attente papetière. Il y a donc une réflexion à mener, entre les papetiers et nous.

Cependant, nous ne parlons pas de la même chose. Vous dites qu'il y a énormément de bois en forêt, ce qui est vrai, mais tout n'est pas utilisable, et loin de là, dans le secteur papetier. Il ne faut pas mélanger un problème à réponse internationale -l'évolution du prix du papier est totalement internationalisée- avec un problème de chablis au niveau national français. Cela n'a pas de lien. Jacques Sturm (représentant l'industrie papetière) qui est présent, pourra répondre, étant responsable de toute la politique forestière.

**Jacques Sturm**, *Délégué de la Fédération des pâtes à papier* : Je voudrais vous proposer, à la suite de ce petit déjeuner, de poursuivre à la conférence de presse de COPACEL qui se tient rue Balzac, dans quelques minutes. Là, vous obtiendrez la réponse à votre question. Mais si vous ne pouvez pas y aller, je vous répondrai tout de suite !

Comme le disait Bernard Goury, les marchés papier sont internationaux. Il n'y a donc aucune relation avec les chablis français, qui ne pèsent pas du tout par rapport aux cours internationaux. De plus, nous présenterons l'évolution des prix du papier journal depuis 1990, tels que relevés par l'INSEE. Vous noterez que les prix du papier journal sont cycliques et que nous sommes dans une phase d'augmentation des cours. Cependant, par rapport à 1990, nous sommes sur le même niveau de prix. Nous avons connu globalement, durant les années 1990, une baisse générale du cours des papiers, avec quelques évolutions en 1996, lorsque l'économie était de nouveau en bonne activité. Mais globalement, sur ces dernières années, vous pourrez constater, d'après les indices INSEE, que le prix des papiers a été, au contraire, d'une grande stabilité, voire en baisse sensible ces dernières années.

**Denis Legrand**, *Directeur, Fédération des parcs naturels régionaux* : Dans la gestion durable des territoires, vous avez dit tout à l'heure que vous vous intéressiez à la gestion des territoires et pas seulement du territoire forestier. Qu'entendez-vous par ce "*pas seulement*" ?

**Emmanuelle Beranger**, *WWF* : Je voudrais savoir, s'agissant de la reconstitution des forêts après tempête, si vous avez réfléchi à la question du changement climatique. De quelle façon comptez-vous reconstituer les forêts, sachant qu'il risque d'y avoir une évolution climatique assez importante dans les cent ans à venir ?

**Laurence Madoui**, journaliste, "*La Gazette des communes*" : J'ai plusieurs questions sur la certification, notamment sur son objet. Sur quoi va-t-elle porter précisément ? J'aimerais avoir une clarification sur ce point. Je voudrais ensuite savoir en quoi les collectivités seront affectées par la démarche, en tant qu'acteurs ou bénéficiaires. Et enfin, à quelle échéance visez-vous cette labellisation ?

**Serge Antoine**, *Président d'honneur, Comité 21* : Monsieur le Président, lorsque le Comité 21 avait, avant la tempête, contribué à préparer les voies d'une stratégie forestière, nous avons déjà senti, avant le souci de diversification que vous avez souligné, l'idée, non pas d'une planification territorialisée par massif ou par région, mais au moins d'une concertation plus forte à cet égard. La voie d'une concertation différenciée par massif et par région est-elle possible, souhaitable, souhaitée et pouvez-vous y contribuer ?

**Françoise Chardigny**, *Secrétaire générale, Association française des ingénieurs écologues* : Que pensez-vous de la gestion forestière dite "gestion proche de la nature", prônée par le réseau européen de propriétaires forestiers Pro Silva ?

**Bernard Goury** : Je prendrai les questions en remontant.

Sur Pro Silva, ce que j'ai dit tout à l'heure devrait répondre à la question. Je pense qu'il faut pratiquer une sylviculture qui soit diversifiée. La préconisation de Pro Silva, ce sont les futaies irrégulières... Contrairement à ce que beaucoup pensent, on a opposé privé et public dans cette gestion sylvicole, en disant que, traditionnellement, l'Office ne savait faire que de la forêt régulière, sans tenir compte suffisamment de l'environnement, de l'écologie, de la diversité de la forêt et de l'image qu'elle donne du point de vue paysager et environnemental. Or, la gestion de la futaie irrégulière est analysée et étudiée par l'Office des forêts, dans certaines régions, depuis plus

de quarante ans. Pro Silva a commencé à préconiser cela, c'était plus, à mon avis, une manière un peu caricaturale de se différencier.

Une autre question portait sur la concertation et la différenciation plus forte privé/public par massif. Je n'en ai pas parlé parce que je n'ai pas pu tout dire. Dans la manière dont l'Office veut aborder cette reforestation, je crois que j'ai dit qu'il faudrait mettre en place un plan qui nous permette de mieux réagir à des problèmes de chablis de cette importance. Nous devons avoir un très fort rapprochement entre la forêt publique et la forêt privée, sans querelles d'écoles. En tant que société de gestion, l'Office peut tout à fait être au service des forestiers privés. Lorsqu'un forestier privé ne dispose pas des moyens nécessaires, comme nous l'avons vu dans certaines crises et dans certaines régions, pourquoi l'Office ne mettrait-il pas sa technique, son matériel, sa manière de réagir, au service de la forêt privée ? Nous sommes absolument ouverts sur ce point.

Sur la reforestation, l'éco-certification étant régionalisée, il va de soi qu'il faut accroître notre concertation et aussi tenir compte de la différenciation des régions et des massifs forestiers. On ne gère pas de la même manière une forêt de Lorraine et une forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce ne sont pas les mêmes destinations, ni les mêmes modes de gestion. De même, nous pouvons faire de la futaie régulière ou de la futaie irrégulière. Cette concertation, ce rapprochement forêt privée/forêt publique est indispensable si nous voulons avoir une cohérence de notre politique forestière au niveau national et régional. Donc, pas de querelles qui au XXI<sup>e</sup> siècle relèvent d'un autre âge. J'espère que notre siècle à venir verra ce rapprochement de nos outils de gestion.

Il y a eu toute une série de questions sur la certification. L'ONF est partie prenante en tant que gestionnaire, mais n'étant pas propriétaires, nous n'avons pas de rôle à jouer dans les règles de la certification. Nous ne faisons que les appliquer, c'est-à-dire que si FSC ou PEFC sont des éco-certifications acceptées dans telle ou telle zone, nous, en tant que gestionnaires, nous sommes soumis à cette éco-certification si nous la voulons. Si nous décidons de ne pas la vouloir, nous sommes libres de ne pas respecter ces règles, mais nous n'aurons pas le tampon de l'éco-certification.

A propos du changement climatique, les scientifiques n'ont pas une vision très arrêtée. Sommes-nous dans une évolution forte ? A-t-il existé des phénomènes climatiques antérieurs de cette importance ? Il y a des débats techniques contradictoires et encore beaucoup des questions sans réponses. Mais nous devons appliquer le principe de précaution. Il y a un risque, on en tient compte et on examine comment l'appliquer en reforestation. Pour le réchauffement de la planète, faut-il anticiper dès aujourd'hui, en plantant des résineux là où poussent des hêtres ? Je ne le crois pas. Nous sommes obligés de tenir compte de la nature telle qu'elle est aujourd'hui, en laissant la forêt se reforester de façon naturelle : où il y avait du hêtre, il y en aura de nouveau, où il y avait du chêne, on en retrouvera, où il y avait des résineux, on en remettra. Qu'on oriente un peu la nature, bien sûr, mais nous ne pouvons pas non plus aller à son encontre.

Mais on se pose la question en Poitou-Charentes, où, dans des forêts reposant sur des sols essentiellement sableux, il y avait des hêtres qui se développaient mal. En termes économiques, ils n'avaient pas une forte utilité. Cela dit, la population est très attachée aux hêtres de ses forêts. Bien que ce soit une erreur économique de remettre des hêtres à cet endroit, par respect de la culture locale, nous laisserons des hêtres. Pourtant, nous profiterons de cette période pour expérimenter d'autres espèces qui seraient mieux adaptées, qui auraient une capacité de résistance et un développement meilleurs sur les sols de ces zones.

Quant à la première question sur les parcs naturels, quand je dis "ouvrir", cela signifie ouvrir notre manière de réagir, mais pas seulement d'un point de vue territorial. Toute la démarche de l'Office national des forêts, qui était adaptée à une certaine période, avec un besoin de territorialité de la gestion forestière, remonte à un autre âge, à l'époque de Colbert, au cheval et à une évolution centralisatrice de l'Etat, qui n'a plus de raison d'être.

Nos agents ont des triages de mille hectares en moyenne, parfois moins ou un peu plus. Avec les moyens modernes de communication, tout cela n'a plus de justification. Il faut revoir et ouvrir

notre organisation, respecter les zonages que la République, l'Etat et la loi ont mis en place. Il y a des parcs nationaux, des parcs régionaux. Nous devons travailler ensemble. Ensemble, nous serons plus forts pour gérer un territoire. C'est en cela que nous devons sortir du seul territoire forestier parce que nous savons faire aussi de la gestion des sols et de la gestion de l'eau différemment des agences de bassin. C'est dans la complémentarité que nous trouverons un meilleur aménagement du territoire.

**François Gourdon**, *Président, Comité 21* : Monsieur le Président, je vous remercie vivement d'être venu.

**Bernard Goury** : Merci à vous.